



CONDITIONS GENERALES : CHATEAU AUZIAS

Les clauses stipulées ci-dessous, sont portées à la connaissance de la clientèle et font la loi des parties

NOS OFFRES SONT FAITES SAUF VENTE ET ENGAGEMENT

FACTURATION :

Les prix facturés s'entendent à la bouteille, départ de nos entrepôts, logés dans les conditions de nos chais. Tarifs France ou Export, hors taxe, T.V.A en sus pour la France, au taux en vigueur pour les vins et pour le transport si celui-ci est facturé. Les caisses sont conditionnées sur palettes Euro ou VMF échangées ou facturées.

ACCEPTATION DES COMMANDES :

Les commandes qui nous sont adressés directement par nos clients ou qui sont transmises par nos agents ou représentants doivent être écrites et signées, et ne lient notre société que lorsque nous les avons confirmées par écrit. Toutes commandes reçus moins de 10 jours ouvrés avant l'enlèvement ne pourra être traité ou sera automatiquement lié à des pénalités de préparation en urgence d'un montant de 10% de la commande HT.

INCOTERMS :

Nos conditions de vente s'entendent départ de nos chais. Nos marchandises, même vendues franco, voyagent aux risques et périls du destinataire. En cas d'avaries survenues au cours du transport, lorsque les marchandises ne sont pas livrées par nos soins, il incombe au destinataire d'exercer tous recours contre les transporteurs, conformément aux articles 105 et 106 du Code de Commerce. Par contre, lorsque nous livrons nous même la marchandise, les réclamations doivent être faites à la livraison.

Les réclamations concernant la qualité de la marchandise, à l'exclusion de tout litige de transport, devront être faites immédiatement lors de la livraison ou de la retraitaison en notre établissement lorsqu'il s'agit d'un défaut apparent et dans les sept jours de ladite livraison ou de la retraitaison, lorsqu'il s'agit d'un défaut non apparent au premier abord.

DELAIS DE LIVRAISON :

Les délais de livraison prévus dans nos tarifs et confirmations de commandes ne sont donnés qu'à titre indicatif et les retards éventuels ne donnent pas le droit à l'acheteur d'annuler la vente, de refuser la marchandise ou de réclamer des dommages et intérêts. Les marchandises doivent être retirées sous trois semaines maximum après la mise à disposition. Au-delà les conditions ordinaires de stockages sont facturées.

CHATEAU AUZIAS-PARETLONGUE

11610 PENNAUTIER LANGUEDOC

Tel : 04 68 47 28 28

Fax : 04 68 47 92 20

bastien@auzias.fr

auzias@auzias.fr

**FORCE MAJEUR :**

Notre société est libérée de l'obligation de livraison pour tous cas fortuits ou de forces majeures.

MODALITES DE PAIEMENT :

Selon les conditions accordées. Les conditions prévues lors de la commande sont soumises à l'acceptation de la COFACE/EUREXEL ou de tout autre organisme couverture par l'un de ces organismes. Sauf stipulation contraire nos factures sont payables à Carcassonne. Les échéances de paiement sont de 30 (trente) jours date de facture avec conditions particulières, tout retard de paiements entraînera automatiquement, l'exigibilité de la totalité du solde restant dû et la suspension des livraisons. En cas de dépôt de bilan l'acheteur devra nous aviser sans délai, afin que nous puissions revendiquer les marchandises conformément à la loi. Nos acheteurs étrangers sont dans l'obligation de nous aviser dans le temps requis par la législation en vigueur dans leur pays de tout dépôt de bilan afin de nous permettre de préserver nos droits.

PENALITES DE RETARD :

Veillez noter que par application de la loi N92.1442 du 31.12.1992. EN CAS DE NON PAIEMENT A ECHEANCE, les intérêts de retard seront désormais facturés sur la base de 1 fois et demie le taux de l'intérêt légal.

CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE :

Nos marchandises restent notre propriété jusqu'au paiement intégral du prix. Nous nous réservons en outre le droit de réclamer, en cas de non paiement après un seul rappel par lettre recommandée, la restitution des marchandises livrées. Malgré la clause de réserve de propriété, l'acheteur supportera tous les risques de transport ainsi que tous ceux pouvant survenir suite à la prise de possession de la marchandise. Il devra s'assurer en conséquence et supporter les charges. Les marchandises livrées et non payées devront figurer distinctement dans le stock de l'acheteur.

ELECTION DE DOMICILE DE JURIDICATION :

En cas de litige tant avec nos fournisseurs qu'avec nos clients l'attribution de compétence est faite aux tribunaux de notre siège social même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en intervention ou en garantie.